

Intitulé : Audit des comptes réglementaires de TDF de l'année fiscale 2016, et des années civiles 2016, 2017 et 2018.

État : Publication en cours

Dossier d'achat : Audit des comptes règlementaires

Propriétaire du dossier : Olivier Marzouk

Entité adjudicatrice

Nom officiel	<i>TDF</i>
Adresse postale	<i>106, avenue Marx Dormoy</i>
Code postal	<i>92541</i>
Ville	<i>MONTRouGE</i>
Pays	<i>France</i>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom officiel	<i>[TDF] Direction de la Réglementation et des Affaires Publiques (DRAP)</i>
Adresse postale	<i>106 avenue Marx Dormoy</i>
Code postal	<i>92541</i>
Ville	<i>MONTRouGE</i>
Pays	<i>France</i>
Point de contact	<i>Olivier Marzouk</i>
Téléphone	<i>+33 1 55 95 15 74</i>
Fax	<i>Non renseigné</i>
Courriel	<i>olivier.marzouk@tdf.fr</i>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Nom officiel	<i>[TDF] Direction de la Réglementation et des Affaires Publiques (DRAP)</i>
Adresse postale	<i>106 avenue Marx Dormoy</i>
Code postal	<i>92541</i>
Ville	<i>MONTRouGE</i>
Pays	<i>France</i>
Point de contact	<i>Olivier Marzouk</i>
Téléphone	<i>+33 1 55 95 15 74</i>
Fax	<i>Non renseigné</i>
Courriel	<i>olivier.marzouk@tdf.fr</i>

Réception des demandes de participation

Procédure eAchats	<i>Non</i>
Enchère électronique	<i>Non</i>
Modalités de réception	<i>Consultation entièrement dématérialisée</i>
Description	<p><i>La demande de participation accompagnée des renseignements et documents demandés à la rubrique « Critères et conditions de participation » (sur questionnaire d'information ou sous format libre) devront être envoyés par mél au point de contact avant la date et l'heure limites mentionnées à la rubrique « Réception des demandes de participation ».</i></p> <p><i>Tous les documents ne pouvant être scannés sont à retourner par courrier recommandé avec accusé de réception ou à déposer contre récépissé à l'adresse du Point de contact avant les mêmes dates et heures limites.</i></p> <p><i>Conformément aux dispositions de l'article 18-IV du décret n°2005-1308 du 20 octobre 2005, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements demandés dans le cadre du présent avis qui peuvent être obtenus via un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique accessible gratuitement par TDF.</i></p> <p><i>Dans ce cas, le candidat précisera dans le dossier de réponse toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.</i></p>
Date de publication (jj/mm/aaaa)	<i>09/01/2017</i>
Date limite de remise des demandes de participation (jj/mm/aaaa hh:mm)	<i>30/01/2017 11:00</i>

Objet et caractéristiques

Intitulé	<i>Audit des comptes réglementaires de TDF de l'année fiscale 2016, et des années civiles 2016, 2017 et 2018.</i>
Description succincte des prestations, y compris les prestations optionnelles	<p><i>TDF va faire réaliser les travaux d'audit de ses comptes réglementaires pour l'année fiscale 2016, et les années civiles 2016, 2017 et 2018. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) fait vérifier annuellement, par un organisme, la conformité</i></p>

	<p><i>des comptes de TDF aux règles qu'elle a établies. Cet organisme compétent et indépendant de TDF est désigné par l'ARCEP.</i></p> <p><i>Le contexte réglementaire de cet audit comprend : la Directive 2002/39/CE du 10 juin 2002, la Directive 2008/6/CE du 20 février 2008, le code des postes et des communications électroniques (CPCE) et notamment ses articles L.5-2, R.1-1-14 et R.1-1-16. Sur cette base réglementaire, le prestataire, agréé par l'ARCEP conformément à l'article L.5-2-6° du CPCE, sera amené à réaliser un audit qui porte sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- le système de comptabilisation des coûts de TDF</i> <i>- l'examen de l'application des règles d'affectation des coûts de TDF</i> <i>- l'analyse des chiffres d'affaires</i> <i>- l'examen des restitutions réglementaires</i> <p><i>La date de démarrage des prestations est fixée au 17 avril 2017 pour une durée de 2 semaines.</i></p>
<p>Conditions de participation</p>	<p>1. CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : 20%</p> <p><i>La pérennité financière de la société sera jugée au regard des éléments suivants :</i></p> <p><i>Le candidat fournira les liasses fiscales simplifiées des trois derniers exercices fiscaux, à savoir les bilans comptes de résultats et annexes numérotées de 2050 à 2059 inclus, les rapports de gestion des exercices concernés ou équivalent. Le candidat synthétisera dans un tableau le chiffre d'affaires HT de sa société pour les 3 derniers exercices fiscaux et précisera dans ce même tableau et pour les mêmes années, le chiffre d'affaires consolidé, le résultat, le résultat consolidé et la marge brute. Le candidat précisera son appartenance à un groupe s'il y a lieu.</i></p> <p>2. CAPACITE TECHNIQUE : 80%</p>

2.1. Activité et structure : 30%

Le candidat présentera:

- Les différents domaines d'activités, la part de l'activité dédiée à l'audit et à l'expertise économique au sein de son chiffre d'affaires global sur le dernier exercice fiscal*
- Au sein de son activité audit, la part de son chiffre d'affaires dédiée à l'audit réglementaire comptable*
- Le nombre d'audits au global et le nombre d'audits réglementaires réalisés sur le dernier exercice fiscal*
- Le nombre d'auditeurs dédiés à l'activité audit au global et à l'activité audit réglementaire et leur niveau d'expérience à savoir la part d'auditeurs ayant moins de 5 ans, entre 5 et 10 ans et plus de 10 ans d'expérience sur le dernier exercice fiscal*
- La répartition et le détail des fonctions et des effectifs (commerciaux, consultants, associés signataires, experts comptables, support...) sur le dernier exercice fiscal*
- Le taux d'encadrement, à savoir le rapport associés/collaborateurs sur le dernier exercice fiscal*
- Le taux de rotation des auditeurs sur le dernier exercice fiscal*

2.2. Qualité : 15%

Le candidat présentera :

- Tout document permettant d'identifier la mise en place ou l'engagement vis-à-vis d'une démarche qualité au sein de la structure (attestation de label, de certification, une adhésion à une charte qualité ou tout engagement équivalent permettant d'identifier une démarche qualité).*
- Une présentation générale de la gestion de la*

	<p><i>confidentialité</i></p> <p><i>2.3. Références : 35%</i></p> <p><i>Le candidat présentera 3 références similaires auprès de clients à l'organisation proche de celle de TDF, réalisées au cours des 2 derniers exercices fiscaux. Les candidats pourront présenter une seule référence issue de TDF.</i></p> <p><i>Pour chaque référence, le candidat détaillera en 3 pages maximum :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Quel était le type d'entreprise concerné (public/privé, PME/grande entreprise)?</i> <i>- Dans quel secteur d'activité se positionnait l'entreprise cliente?</i> <i>- Quelle a été la demande (problématique, objectifs) et le besoin exprimé par le client?</i> <i>- Quelle a été la réponse proposée face au besoin exprimé? (équipe mise en place avec le niveau de séniorité)</i> <i>- Quels ont été les livrables remis?</i> <i>- Quelle a été l'organisation et la fréquence du suivi administratif et commercial?</i>
Le marché est-il partiellement ou intégralement réservé à des ateliers ou des emplois protégés ?	<i>Non, pas du tout</i>
Date de début des prestations (jj/mm/aaaa)	<i>17 avril 2017</i>
Durée des marchés	<i>4 ans fermes</i>
Quantité(s) indicative(s)	<i>Fourchette budgétaire de 80 à 100 K€HT pour les 4 ans</i>
Autres renseignements	<p><i>LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS EXIGES</i></p> <p><i>Le candidat remettra, en même temps que la demande de participation, les documents indiqués ci-dessous :</i></p> <p><i>1/ Un extrait K-bis ou équivalence</i></p> <p><i>2/ Une attestation reprenant la liste des sites de TDF pour lesquelles il est déjà prestataire, soit au titre d'un mandat de commissaire aux comptes, soit au titre de réalisations d'audits. Cette attestation présentera également un avis de la</i></p>

	<p><i>Direction Juridique du candidat sur le fait qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt au fait que le candidat se positionne sur ce marché.</i></p> <p><i>3/ s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés</i></p> <p><i>4/ une déclaration dûment datée et signée sur papier à en-tête du fournisseur, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899.</i></p> <p><i>La non remise des documents sus mentionnés entrainera l'élimination de l'entreprise candidate.</i></p> <p><i>L'ensemble des renseignements demandés aux rubriques III.2.1 à III.2.3 sera fourni via le « Questionnaire d'informations » ou sous format libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des renseignements.</i></p> <p>LES MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS</p> <p><i>Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 à l'issue de la sélection seront invités à remettre une offre. La note des candidats sera déterminée conjointement par l'ARCEP et TDF sur le fondement des critères déterminés ci-dessus.</i></p>
--	--

Nature des prestations

Famille Principale	<i>(Prestations Intellectuelles) Conseil</i>
Famille(s)secondaire(s)	<i>Non renseigné</i>

Divisions en lots

LOT N° 1 : Audit des comptes réglementaires de TDF de l'année fiscale 2016, et des années civiles 2016, 2017 et 2018.	
Descriptif	<i>TDF va faire réaliser les travaux d'audit de ses comptes réglementaires pour l'année fiscale 2016, et les années civiles 2016, 2017 et 2018. L'Autorité de Régulation des Communications</i>

	<p><i>Electroniques et des Postes (ARCEP) fait vérifier annuellement, par un organisme, la conformité des comptes de TDF aux règles qu'elle a établies. Cet organisme compétent et indépendant de TDF est agréé par l'ARCEP.</i></p> <p><i>Le contexte réglementaire de cet audit comprend : la Directive 2002/39/CE du 10 juin 2002, la Directive 2008/6/CE du 20 février 2008, le code des postes et des communications électroniques (CPCE) et notamment ses articles L.5-2, R.1-1-14 et R.1-1-16. Sur cette base réglementaire, le prestataire, agréé par l'ARCEP conformément à l'article L.5-2-6° du CPCE, sera amené à réaliser un audit qui porte sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- le système de comptabilisation des coûts de TDF</i> <i>- l'examen de l'application des règles d'affectation des coûts de TDF</i> <i>- l'analyse des chiffres d'affaires</i> <i>- l'examen des restitutions réglementaires</i>
Critères et conditions de participation	<i>Non renseigné</i>
Date de début de prestation (jj/mm/aaaa)	<i>17 avril 2017</i>
Quantité(s) indicative(s)	<i>2 semaines</i>

Lieu d'exécution ou de livraison des prestations

Montrouge